ART. PREMIER N° 243

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 mai 2015

DIALOGUE SOCIAL ET EMPLOI - (N° 2792)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N º 243

présenté par M. Sirugue

ARTICLE PREMIER

I. – À l'alinéa 7, après le mot :

« place »,

insérer les mots:

- « de commissions paritaires régionales ».
- II. En conséquence, à la fin du même alinéa, supprimer les mots :
- « de commissions régionales ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.